

La colère à Caen des invisibles de l'Éducation nationale, les AESH

5-7 minutes

Mardi 19 octobre 2021, des centaines d'accompagnants d'élèves en situation de handicap ont manifesté partout en France. A Caen, ils ont crié leur colère devant la préfecture.



Bas salaires, précarité, trop grande flexibilité dans certains cas, manque de personnels... les accompagnants d'élèves en situation de handicap, réclament une réflexion sur leur statut. Illustration (©Adobe Stock)

Par [Maxence Gorregues](#) Publié le 19 Oct 21 à 16:59

Quand on est invisible, la moindre attention à votre égard est une victoire. Alors quand à la pré-rentrée scolaire de

septembre, Salomé, 45 ans, a vu son nom apparaître sur la feuille listant l'ensemble de ses collègues pour la rentrée 2021, elle a ressenti un pincement au cœur. « C'est une bonne nouvelle de voir qu'on existe, mais malgré tout, on ne sait jamais où nous classer, regrette-t-elle. Cette fois-là, les deux AESH de notre collège ont été mis à la vie scolaire, mais on n'est pas des surveillants. » Et s'il n'y avait que ça...

Un statut précaire

AESH pour Accompagnant d'élèves en situation de handicap. Un acronyme difficile à retenir, et qui alimente peut-être la méconnaissance d'un métier au statut précaire.

Et la précarité s'est renforcée depuis septembre et la généralisation des PIAL, les Pôles inclusifs d'accompagnement localisés. Le Calvados a été divisé en cinq zones et nous pouvons être appelés à travailler dans n'importe quelle école de cette zone du jour au lendemain.

Plusieurs professionnels dénoncent le fait qu'au lieu de travailler avec 2 ou 3 enfants en situation de handicap en moyenne, les AESH peuvent désormais se retrouver à en suivre 5 ou 6 élèves. « Ça peut parfois se traduire par autant d'établissements dans lesquels il faut se rendre. Sans oublier que nos frais de déplacement ne sont pas pris en charge. » Ni le temps qu'il faut pour aller d'une école à l'autre. Beaucoup estiment que le temps de prise en charge par enfant s'en trouve réduit.

« Parfois, nous sommes maltraitants malgré nous »

Les AESH accompagnent individuellement les élèves, qu'ils

soient les seuls en situation de handicap dans leur classe à l'école, ou regroupés au sein de classes ULIS, les unités localisées pour l'inclusion scolaire. « Et toute la difficulté de notre métier, c'est que tous les élèves sont uniques, qu'ils ont des besoins différents », explique Salomé.

Des besoins que les AESH découvrent le plus souvent sur le terrain. « Nous avons 60 heures de formation, qu'on doit d'ailleurs prendre sur nos temps de repos, et on n'apprend pas grand-chose sur le handicap, mais plutôt des choses sur l'école. »

En classe, comme ses confrères, elle s'adapte en permanence : elle lit les consignes à un élève, parfois elle en rappelle un à l'ordre pour l'aider à lutter contre ses troubles de l'attention... Il faut préparer leur cartable, sans oublier le lien social et le suivi de leur santé. « Certains sont non lecteurs, d'autres n'écrivent pas... » Parfois, elle en accompagne jusqu'à trois au cours d'une même classe.



Des accompagnants d'élèves en situation de handicap ont manifesté mardi à Caen. (©Liberté Caen)

Ils demandent une révision du statut

Difficile dès lors de suivre le rythme, sans oublier les agacements des autres élèves ou du professeur perturbés par les discussions que l'accompagnement entraîne. Salomé en est sûre :

L'inclusion c'est une belle idée, mais à certains moments, dans certains cas, on sent bien que l'élève en situation de handicap n'est pas à sa place dans un établissement traditionnel.

L'éventail des handicaps est très large : déficience légère, troubles autistiques, troubles psychiatriques, troubles du développement cognitif... Elle ose le mot : « parfois, nous sommes maltraitants malgré nous. »

Etre payé sur la base d'un temps plein

Et puis il y a aussi les particularités de chaque rentrée. « Dans notre classe ULIS qui compte 15 élèves, 6 sont en sixième, et un élève de sixième nécessite forcément davantage de temps qu'un élève de troisième car il est moins autonome ».

Enfin, il y a la question de la rémunération. Salomé gagne 980 €/mois pour 30 heures par semaine. « C'est vrai que sur les périodes en dehors de l'établissement, nous travaillons moins qu'un enseignant, mais sur les jours de cours, nous sommes là tout le temps », explique-t-elle.

Elle souhaiterait que les AESH soient payés sur la base d'un temps plein. Eva, qui partage ses 24 heures par semaine entre deux établissements, gagne quant à elle 800 €/mois. « Nous avons de la chance d'être deux dans notre collège. Certains AESH sont seuls tout au long de l'année, et ça aussi c'est dur quand on a besoin de trouver des solutions pour mieux accompagner un enfant. »

Ils demandent aussi davantage de reconnaissance, aussi bien

auprès de leurs collègues enseignants qu'auprès du ministère de l'Éducation nationale. Une redéfinition de leur statut est exigée afin qu'à la prochaine rentrée, et pas seulement pour le symbole, les AESH soient considérés comme des professionnels à part entière. « Notre mobilisation, c'est surtout pour de meilleures conditions de travail, afin d'accompagner au mieux les élèves. Nous sommes beaucoup à avoir choisi ce métier car nous nous sentons utiles ».

Cet article vous a été utile ? Sachez que vous pouvez suivre Liberté Caen dans l'espace [Mon Actu](#) . En un clic, après inscription, vous y retrouverez toute l'actualité de vos villes et marques favorites.